

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 avril 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 26/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 7	Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Jean-Paul BOUFFIER, Michel GENEVRIER, Michel PHILIP
Abstentions: 0	Absents: Guy ALBRAND
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Achat d'une partie de la parcelle section D N°277. - DE_2019_021

Lors de la séance, le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie de la parcelle section D N°277 appartenant à Monsieur et Madame MAUREL Maurice et à Madame MAUREL épouse DA SILVA Martine, le long de l'ancien chemin "de Venteol à Urtis" d'une superficie de 99 ca afin de pouvoir élargir la voie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle section D N°277 appartenant à Monsieur et Madame MAUREL Maurice et à Madame MAUREL épouse DA SILVA Martine, le long de l'ancien chemin "de Venterol à Urtis" d'une superficie de 99 ca au pris de 24 euros et 75 centimes.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2019 004-210402343-20190404-DE_2019_021-DE